



Commune de MAINTENON

## BUDGET COMMUNE

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

---

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 12 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 03 avril 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat, et de Chartres Métropole et de la Région chaque fois que possible.

Concernant la fiscalité 2018, depuis 2003 nos taux d'imposition de chacune des trois taxes ont diminué de 16 %, ce qui signifie que si nous n'avions pas effectué cette baisse, cela représenterait aujourd'hui une charge fiscale de près de 20 % de plus pour les maintenonnais.

Grâce à notre intégration à Chartres métropole et aux économies d'échelle qui en découlent, nous poursuivons cette année cette politique avec une diminution du taux de la taxe foncière sur propriété bâtie à hauteur de 1%.

S'agissant de la taxe d'habitation, dans le cadre de sa suppression il est prévu que l'Etat compense sur la base des taux 2018.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 4.296.782,30 euros sans le résultat reporté de 665.147,17 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires et charges représentent 1.684.228 euros des dépenses de fonctionnement de la ville soit 45,28 % des dépenses réelles de fonctionnement (3.719.066€)

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 4.238.286,47 euros sans le virement à la section d'investissement de 723.643,00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, notamment au titre de la dotation globale de fonctionnement :

+	DGF année 2015 :	496.776€
+	DGF année 2016 :	414.675€
+	DGF année 2017 :	372.391€
+	DGF année 2018 :	372.549€

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux

+	Produit des taxes année 2017 :	2.072.694€
+	Prévision du produit des taxes avec diminution de 1% de la TFB (taxe foncière (bâti)) année 2018 :	2.092.570€

Les dotations versées par l'Etat

+	Dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation année 2013 :	1.006.857€
+	Prévision 2018 :	731.529€

Soit une diminution de 27,34% depuis 2013

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

+	Produit des services année 2017 :	241.537€
+	Prévision produit des services année 2018 :	260.598€

### b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	1 138 202	Excédent brut reporté	665 147
Dépenses de personnel	1 684 228	Recettes des services	260 598
Autres dépenses de gestion courante	835 366	Impôts et taxes	3 116 927
Dépenses financières	21 270	Dotations et participations	847 115
Dépenses exceptionnelles	5 000	Autres recettes de gestion courante	69 552

Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	35 000	Recettes financières	
		Autres recettes	2 521
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 719 066</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 961 860</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	519 220		
Virement à la section d'investissement	723 643	Produits (écritures d'ordre entre sections)	69
<b>Total général</b>	<b>4 961 929</b>	<b>Total général</b>	<b>4 961 929</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
- Taxe d'habitation 15,14
- Taxe foncière sur le bâti 28,80
- Taxe foncière sur le non bâti 31,41

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 .092.570€

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation...) s'élèveront à 731.529 euros soit une baisse de 58.631 euros par rapport à l'an passé.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau restaurant scolaire, à la réfection du réseau d'éclairage public, à la réfection de la voirie...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	600 330	Affectation résultat de fonctionnement	697 924
Remboursement d'emprunts	80 000	Virement de la section de fonctionnement	723 643
Immobilisations incorporelles (logiciels, licences informatiques...)	19 145	FCTVA	112 819
Immobilisations corporelles (mobilier, terrains, matériels, véhicules...)	260 422	Cessions d'immobilisations	99 000
Immobilisations en cours (travaux de bâtiments, voirie...)	2 428 995	subventions	236 355
Travaux effectués pour compte de tiers	316 106	Travaux effectués pour compte de tiers	316 106
Charges (écritures d'ordre entre sections)	69	Emprunt	1 000 000
		Produits (écritures d'ordre entre section)	519 220
<b>Total général</b>	<b>3 705 067</b>	<b>Total général</b>	<b>3705 067</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :**

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT - DEPENSES PRINCIPALES AUX 20 ET 21</b>		<b>RAR 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>TOTAL</b>
2051	concessions et droits similaires - (licence SEGILOG)	7 000,00	12 144,50	19 144,50
2111	acquisition terrains (M. Davase) et achat parcelle pour aménagement berge	0,00	13 200,00	13 200,00
2128	refacturation SA Eure et Loir Habitat places parking Quartier Georgeries	0,00	22 332,00	22 332,00
21311	Hôtel de ville (tapis escalier)	6 464,00	200,00	6 664,00
21312	bâtiments scolaires (peintures classes, alarmes, changement luminaires...)	0,00	19 846,00	19 846,00
21318	autres bâtiments publics - alarme bâtiment services techniques	0,00	17 857,00	17 857,00
	chaudière presbytère - poste captage alarme MSP			
2135 - 026	installations générales - agencements (facture SA Eure et Loir places stationn.) rar = facture SA Eure et Loir places de stationnement Quartier des Georgeries BP = remise en état sépultures	10 000,00	19 140,00	29 140,00
2135 - 822	remplacement caméras Gare	0,00	25 200,00	25 200,00
2135 - 823	installations générales - agencements (engagement BC clôture Dunoises)	4 427,00	0,00	4 427,00
2135 - 823	installations générales - aire de jeux et clôtures rue Bizet	0,00	30 836,00	30 836,00
21568	extincteurs	0,00	1 974,00	1 974,00
21578	Autres matériel et outillage de voirie (panneaux signalisation)	500,00	3 000,00	3 500,00
2183	matériel de bureau et matériel informatique	0,00	12 408,00	12 408,00
2184 - 020	meublier (aménagement accueil mairie)	3 400,00	7 600,00	11 000,00
2184 - 212	meublier bâtiments scolaires	0,00	362,00	362,00
2184 - 321	meublier bibliothèques	0,00	632,00	632,00
2184 - 33	meublier Centre Culturel	0,00	2 500,00	2 500,00
2188 - 020	Autres immobilisations corporelles (matériel pour les services techniques)	7 000,00	5 318,00	12 318,00
2188 - 112	autres immobilisations corporelles (radars pédagogiques)	0,00	4 800,00	4 800,00
2188 -212	autres immobilisations corporelles (bâtiments scolaires)	0,00	5 221,00	5 221,00
2188 -251	autres immobilisations corporelles (restaurant scolaire)	0,00	1 500,00	1 500,00
2188 - 311	autres immobilisations corporelles (école de musique)	0,00	1 312,00	1 312,00
2188 - 33	autres immobilisations corporelles (Centre Culturel et signalétique commerciale)	0,00	19 800,00	19 800,00
2188 -822	autres immobilisations corporelles (matériel de voirie pour services techniques)	0,00	1 392,00	1 392,00
2188 - 823	Autres immobilisations corporelles (matériel services techniques espaces verts)	10 000,00	2 201,00	12 201,00
		<b>48 791,00</b>	<b>230 775,50</b>	<b>279 566,50</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT - DEPENSES PRINCIPALES AU 23 et 45</b>		<b>RAR 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>TOTAL</b>
231301	Travaux Ecole Primaire Charles Péguy - tx mises aux normes ADAP	0,00	279 800,00	279 800,00
231306	Travaux sur divers bâtiments - travaux mises aux normes ADAP	112 688,00	60 000,00	172 688,00
231308	Travaux bâtiment rue du Pont Rouge	0,00	55 908,00	55 908,00
231312	Travaux restaurant scolaire	17 232,00	200 000,00	217 232,00
231331	Travaux Ecole Collin d'Harleville - dont salle de restauration	10 000,00		10 000,00
231335	Travaux Eglise - estrade	0,00	6 000,00	6 000,00
231338	Travaux chaufferie inter-bâtiment (CB Economie OS 100/2014)	10 000,00	14 760,00	24 760,00
231502	Travaux Eclairage Public - suite dégradation éclairage passage Maison de Santé	0,00	6 000,00	6 000,00
231520	Travaux voirie trottoirs	70 000,00	250 470,00	320 470,00
231534	travaux secteur de la Garenne (facture Eiffage)	19 200,00	90 000,00	109 200,00
231536	Travaux aménagement passerelle - secteur des Georgeries	1 560,00	324 055,00	325 615,00
231538	Travaux aménagement Faubourg Larue	50 222,00	668 400,00	718 622,00
231541	travaux aménagement Cimetière	0,00	44 000,00	44 000,00
231543	Travaux rue de la Guaize / Hameau du Parc	1 700,00	0,00	1 700,00
231554	Aménagement Centre ville	20 000,00	117 000,00	137 000,00
4581	Opération pour compte de tiers - Chartres Métropole	0,00	316 106,00	316 106,00
		<b>312 602,00</b>	<b>2 432 499,00</b>	<b>2 745 101,00</b>

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

RECETTES INVESTISSEMENT - CESSIONS TERRAINS SUBVENTIONS		RAR 2017	BP 2018	TOTAL
024	produit des cessions (SISTEL - M. et Mme VIGNE)	99 000,00	0,00	99 000,00
1311	DETR 2017 - tx mises aux normes Ecoles Harleville et Prévert		35 975,00	35 975,00
1311	DETR 2017 - tx renforcement eau potable Fb Larue		20 000,00	20 000,00
1312	CŒUR DE VILLE subvention CONTRAT REGIONAL (création Logements)	68 000,00	0,00	68 000,00
1313	CŒUR DE VILLE subvention CONTRAT DEPARTEMENTAL (création Logements)	68 000,00	0,00	68 000,00
1313	CDDI - subvention rue de la Guaize et Hameau du Parc solde	0,00	15 581,00	15 581,00
1323	FDAIC Travaux de voirie	15 674,00	0,00	15 674,00
1323	FDAIC Elaboration PLU	2 625,00	0,00	2 625,00
13258	ENERGIE 28 Enfouissement Fb Larue 1ère phase	10 500,00	0,00	10 500,00
4582	Opération pour compte de tiers - Chartres Métropole	0,00	316 106,00	316 106,00
		<b>263 799,00</b>	<b>387 662,00</b>	<b>651 461,00</b>

## IV. Les ratios

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 4 961 929 euros

b) Recettes et dépenses d'investissement :  
réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017 : 361 393 euros  
nouveaux crédits : 3 343 674 euros  
TOTAL : 3 705 067 euros

- Recettes : crédits reportés 2017 : 263 799 euros  
nouveaux crédits : 3 441 268 euros  
TOTAL : 3 705 067 euros

c) Principaux ratios

➤ dépenses réelles de fonctionnement / population	844,67
➤ produit des impositions directes / population	475,26
➤ recettes réelles de fonctionnement / population	975,86
➤ dépenses d'équipement brut/ population	686,96
➤ encours de dette / population	236,20
➤ annuité de la dette/population	23,18
➤ DGF / population	166,14

d) Etat de la dette

✚ emprunt de 1.200.000€ à 15 ans pour financer les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et de la Maison Tailleur accueillant les services de la Trésorerie : annuité à hauteur de 80.000€/an solde au 31/12/2017 : 1.040.000€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



Fait à Maintenon le 18 avril 2018

Le Maire,

  
Michel BELLANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802276-20180418-BP2018COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2018